



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E38372

VALABLE JUSQU'AU 15/12/2026

ÉDITÉ LE

05/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1972

Forme juridique : SAS

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX 472200294B

Siret : 472 200 294 00024

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 7114860

Assurance Responsabilité Travaux :

ABEILLE IARD & SANTE 47220029400024

Assurance Responsabilité Civile :

ABEILLE IARD & SANTE 47220029400024

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : LECOQ

20 RUE DU 19 MARS 1962
33320 EYSINES

Téléphone : 05 56 16 85 00

Portable :

Site Internet : <http://www.lecoq-genieclimatique.fr>

E-mail : contact@lecoq-sa.fr

Responsabilité légale :

BELIN DAVID PRÉSIDENT

Fax : 05 56 16 85 01

Effectif moyen : 45

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	26/09/2023
5223 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m²	05/02/2025
5232	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m² Mention RGE	05/10/2022
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	26/09/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	25/09/2024
o Chaudière bois	05/02/2025
o Poêle ou insert bois	05/02/2025
o Pompe à chaleur : chauffage	05/10/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	05/10/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	25/09/2024
o Ventilation mécanique	25/09/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.